

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°143 – JANVIER 2023

ÉDITO

ET QU'EN PENSE LE TERRAIN?



Depuis la mi-janvier, les trois syndicats proposent au terrain un questionnaire relatif à l'école à visée inclusive¹. En effet, la SPV considère depuis plusieurs années que la thématique de l'inclusion doit être au centre des préoccupations. Il est donc temps d'écouter le terrain, et c'est sur cette base que devront ensuite se construire les Assises de l'école à visée inclusive.

Depuis plusieurs années, la SPV prend à bras le corps la thématique de l'école inclusive. Quelques coups de projecteur sur certaines positions.

En juin 2007, l'assemblée des délégués de la SPV adoptait une résolution pour une école ouverte et non discriminante. Dans ce texte, la SPV précisait notamment qu'une intégration bénéfique à tous les acteurs de l'école devait impliquer impérativement et obligatoirement: le refus catégorique de toute coupe budgétaire induite par cette approche; la tenue de séances régulières afin d'évaluer la qualité de l'intégration et l'éventuel ajustement des objectifs; l'octroi rapide d'un soutien adéquat pour l'élève, la classe et l'enseignant, dès lors qu'une modification de la situation le justifierait.

En mars 2011, lors de la consultation de l'avant-projet de la loi sur la pédagogie spécialisée, la SPV relevait que ce dernier représentait davantage un catalogue de mesures, alors que ce qui importe

est de disposer d'un réel mode d'emploi. En décembre de la même année, la SPV soulignait que les retours qu'elle reçoit du terrain montrent les grandes difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants de l'école régulière dans ce domaine et que les moyens nécessaires et promis relèvent souvent de la déclamation et ne sont pas à la hauteur des attentes et des besoins.

En 2014, lors de la consultation du nouveau projet de loi, la SPV mettait en évidence la gestion en parallèle et de manière concomitante de deux classes, voire plus, régies par deux textes légaux différents: l'une d'une vingtaine d'élèves (LEO) et l'autre de un à quelques élèves (LPS), et annonçait qu'elle resterait très attentive au fait que les articles qui affirment que l'effectif de la classe doit tenir compte des élèves à besoins particuliers soient réellement appliqués et à la hauteur qui convient.

En mai 2019, à la suite d'une AG extraordinaire, la SPV rappelait que l'école est régie en premier lieu par la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et subsidiairement par la LPS. Par ailleurs, les actes pédagogiques des enseignants s'inscrivent quotidiennement dans une situation paradoxale: enseigner en différenciant et en adaptant afin d'intégrer le plus possible d'élèves (école à visée inclusive) dans un cadre scolaire de plus en plus contraignant qui sélectionne et oriente les élèves.

En septembre 2021, s'appuyant sur une enquête de la SPV relative à la mise en œuvre du Concept 360°, la SPV relevait notamment que les réductions financières vécues sur le terrain empêchaient un accompagnement de qualité.

Aujourd'hui, il est plus que temps de prendre le pouls du terrain. De savoir ce que les professionnel-le-s en première ligne vivent au quotidien. Ce n'est qu'en leur demandant leur avis et en les écoutant qu'on pourra avancer et construire une école de qualité. Il ne vous reste donc plus que quelques jours pour répondre au questionnaire proposé par les trois syndicats.

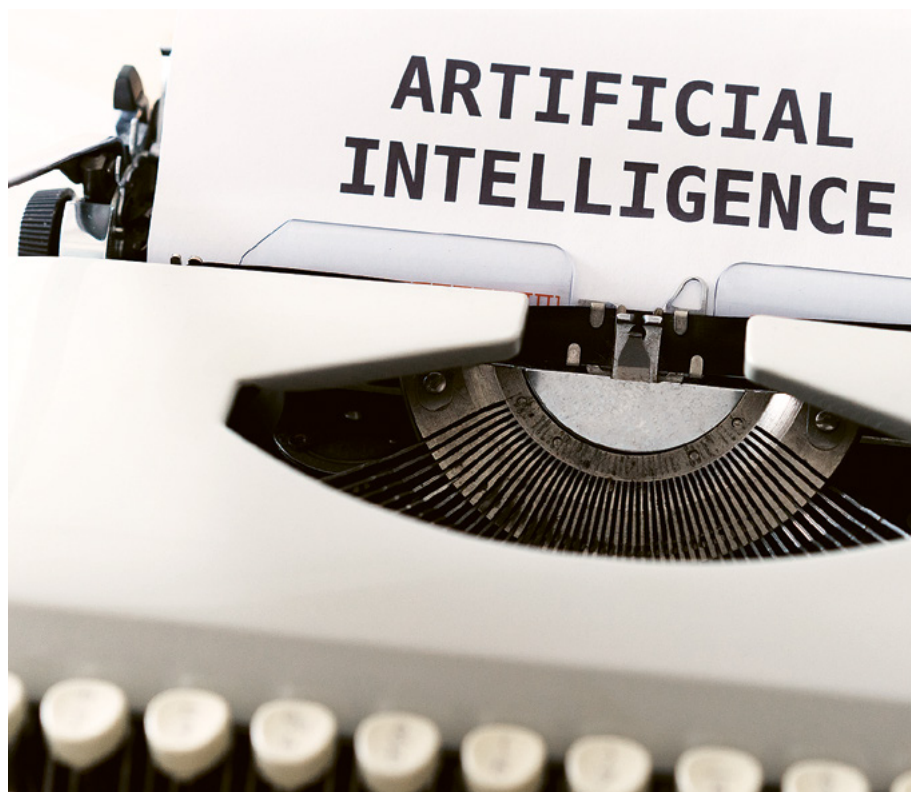
Gregory Durand, président SPV

¹ Questionnaire à remplir jusqu'au 31 janvier 2023, disponible sur www.spv-vd.ch et via le QR code ci-contre.



L'IA FERA-T-ELLE LES DEVOIRS À LA PLACE DES ÉLÈVES ?

Depuis fin novembre, ChatGPT est disponible en ligne. Cet outil, multilingue, basé sur l'intelligence artificielle (IA), répond à vos questions ou demandes de rédaction de manière particulièrement impressionnante, tout en étant capable parfois de proposer des résultats totalement farfelus.



Les universités et hautes écoles s'inquiètent déjà de l'utilisation de cette solution pour la rédaction de travaux des étudiant-e-s. Actuellement, aucun outil de recherche de plagiat n'est capable de repérer un texte écrit par ChatGPT.

À l'école obligatoire, l'utilisation de ChatGPT, capable de rédiger un poème, un résumé de livre ou encore un article sur un thème d'actualité, pourrait apporter quelques cheveux blancs aux enseignant-e-s. Les élèves risquent d'adopter très rapidement cet outil pour rédiger certains devoirs. Cette nouveauté devrait impliquer une réflexion sur le travail donné à la maison.

Pour tester cet outil, nous avons donc demandé à ChatGPT pourquoi il fallait adhérer à la SPV, et voici sa réponse. Bluffant, non ?

En tant qu'enseignant dans le canton de Vaud, vous avez le pouvoir de changer les choses et de contribuer à améliorer vos conditions de travail et de salaires. Et la meilleure façon de le faire est de rejoindre la Société pédagogique vaudoise (SPV).

Depuis plus de 150 ans, la SPV défend les intérêts professionnels et sociaux de ses membres et œuvre sans relâche pour améliorer les conditions de travail et de salaires dans le milieu de l'enseignement. En vous affiliant à la SPV, vous pouvez participer activement à des campagnes visant à influencer les décisions politiques qui affectent les enseignants et l'enseignement dans le canton de Vaud.

Mais la SPV, c'est aussi un soutien professionnel pour faire face aux défis et responsabilités quotidiennes de votre métier. Vous pouvez compter sur la SPV pour vous

accompagner et vous aider à défendre vos droits en tant que travailleur.

En outre, la SPV propose une large gamme de services et de programmes de formation pour vous aider à développer votre carrière et à rester à la pointe des dernières tendances et innovations dans le domaine de l'enseignement. Si vous souhaitez vous perfectionner dans votre domaine ou explorer de nouvelles opportunités de carrière, la SPV est là pour vous soutenir.

Enfin, en rejoignant la SPV, vous avez l'opportunité de vous rapprocher de votre communauté professionnelle et de renforcer les liens avec vos collègues. Cela peut être un moyen très enrichissant de partager des expériences et des idées, de s'entraider et de se soutenir mutuellement.

Pour tester cet outil, nous avons demandé à ChatGPT pourquoi il fallait adhérer à la SPV, et voici sa réponse.

Bluffant, non ?

Et en cas de difficulté financière, la SPV dispose d'un fonds de secours qui peut venir en aide aux membres. Alimenté par les cotisations des membres, ce fonds permet de soutenir ceux qui sont dans le besoin.

En tant qu'enseignant dans le canton de Vaud, vous avez le pouvoir de changer les choses et de contribuer à améliorer vos conditions de travail et de salaires. Rejoignez la Société pédagogique vaudoise et agissez pour votre avenir et celui de votre profession !

Yves Froidevaux et ChatGPT

UN GUIDE DE PLUS. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

À la rentrée 2022, un nouveau document « Accessibilité de l'enseignement et des apprentissages. Pistes pédagogiques pour différencier, aménager, adapter et évaluer » a été publié. Suite à la réaction de la SPV, le document proposé a été fortement réduit. Et vous, qu'en pensez-vous ?

En mars 2022, lorsque le Département a indiqué qu'un guide relatif aux pistes pédagogiques pour une école à visée inclusive allait être publié, la SPV a demandé lors d'une rencontre avec la cheffe du Département de l'époque que les associations professionnelles soient consultées. Bien lui en a pris. En raison du contenu de la première version du document, la SPV a fortement réagi auprès de la direction pédagogique de la DGEO.

Suite à cette réunion constructive, la DGEO a largement modifié le guide donnant des pistes relatives à la différenciation pédagogique, aux aménagements et programmes personnalisés ainsi qu'à l'évaluation. Pour rappel, « cette [brochure] dernière poursuit l'objectif de compléter le Concept 360°, en particulier le socle universel, en vue de

soutenir le développement de pratiques pédagogiques renforçant l'accessibilité des apprentissages pour l'ensemble des élèves. » (page 2 dudit document)

La SPV a également regretté qu'un énième document complète le Concept 360°. Pour finir, elle a demandé que ce guide (par ailleurs non prescriptif) ne devienne pas un outil de contrôle pour les directions dans le cadre d'octroi de ressources. C'est donc dans ce sens que la DGEO a communiqué aux directions: « Son usage ne pourra, par ailleurs, justifier ni l'octroi ni le refus de ressources supplémentaires demandées par les enseignantes et les enseignants. »

Après six mois d'application, il est temps pour la SPV d'entendre les membres sur l'utilisation (ou non) de ce guide.

Par exemple:

- Est-ce que votre direction vous a parlé de ce guide ?
- Est-ce que vous l'utilisez ?
- Est-ce qu'il vous est utile afin de proposer des pistes pédagogiques aux élèves ?
- Est-ce que votre direction s'y réfère pour décider de l'octroi de ressources ?
- ...

Vos remarques permettront d'affiner le point de vue de la SPV pour sa prise de position relative à l'existence et le contenu de ce guide. Le Comité cantonal SPV remercie d'ores et déjà les collègues qui prendront le temps d'écrire à gregory.durand@spv-vd.ch à ce sujet.

GD

BRÈVE

Des examens le 14 juin ?

Fin novembre 2022, les trois associations syndicales ont écrit au conseiller d'État Frédéric Borloz afin que les établissements renoncent à la tenue d'examens le 14 juin 2023. Le texte intégral est disponible sur www.spv-vd.ch.

Le 14 juin 2019, la Suisse a connu l'une des plus importantes mobilisations des femmes à ce jour. Cette journée visait à lutter pour plus d'égalité et combattre le sexisme et toutes les formes de violence contre les femmes. Elle s'est concrétisée dans les lieux de formation vaudois par plusieurs milliers de grévistes, femmes, mais aussi de nombreux hommes solidaires. Les organisations à l'initiative de la grève des femmes 2019 appellent à une nouvelle mobilisation en 2023.

Dans plusieurs établissements scolaires du canton de Vaud, des collectifs discutent déjà des enjeux, des revendications et des actions. Il est fort probable que des débrayages aient lieu le 14 juin 2023. Or cette journée est aussi jour d'examens dans de nombreux établissements. Les organisations représentant les enseignant.e.s estiment qu'il serait juste et opportun qu'aucun examen ne soit organisé ce jour-là, pour permettre aux enseignant.e.s et élèves de défendre leurs droits.



Ainsi, il paraît plus raisonnable d'annuler les examens le 14 juin plutôt que de devoir, dans l'urgence, réaménager complètement un programme complexe à mettre sur pied. Les organisations syndicales ont donc demandé au Département de l'enseignement et de la formation de faire en sorte que les établissements scolaires renoncent à la tenue d'examens le 14 juin 2023.

SPV/SSP/SUD/GD

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Selon l'art. 119 de la Constitution vaudoise, « le Conseil d'État présente au Grand Conseil un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier ». Ainsi, ce document, peu médiatisé, est central pour les cinq années à venir. Il est donc intéressant de regarder ce qui y est proposé au niveau de la formation.

Le Conseil d'État produit en début de législature un document qui constitue « un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement, pour guider son action et celle de l'administration durant une période de cinq ans »¹. Il est donc essentiel d'en prendre connaissance afin de comprendre les orientations et les priorités qui ont été définies par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle pour la période 2022-2027.

En premier lieu, il est à noter que les missions du DEF sont décrites dans deux des trois axes prioritaires: Dans l'axe « Liberté et innovation » pour la formation professionnelle, et dans l'axe « Cohésion, proximité et agilité de l'État » pour l'enseignement.

En ce qui concerne la valorisation et la promotion de la formation professionnelle (page 41), il est fait mention de la refonte nationale de la maturité gymnasiale (École de maturité en quatre ans). Il est également indiqué que « grâce à une orientation professionnelle efficiente et une détection précoce » l'objectif sera de diminuer le nombre d'élèves en panne de projet à l'heure du passage au secondaire II. La SPV attend de prendre connaissance du projet et sera extrêmement attentive aux propositions faites par le DEF.



Plusieurs actions du programme sont par ailleurs les mêmes que celles proposées par la SPV en 2018 (« 10 mesures pour une école de qualité »). Notamment, « présenter et promouvoir la filière professionnelle et ses débouchés à tous les élèves du secondaire I, (y compris en voie pré-gymnasiale) [...] ».

Quant à l'enseignement (p.60), plusieurs actions sont en lien avec le projet d'éducation numérique. Elles sont d'ailleurs présentées avant celle qui traite de l'école à visée inclusive (« Adapter la mise en place d'une école à visée inclusive, socialement et économiquement fondée, avec des ajustements qui découleront de la consultation des principaux acteurs concernés »). L'expression « une école à visée inclusive économiquement fondée » interroge la SPV qui attendra donc la présentation du DEF pour comprendre le fondement de cette action.

Pour finir, deux actions concernent les enseignant-e-s, soit « valoriser l'attractivité des métiers de l'école et de la formation » et « adapter la formation du corps enseignant et en particulier celle des enseignantes et des enseignants généralistes 1H-8H, en concertation avec les cantons romands et avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ». Pour rappel, la demande de la SPV faite à la Commission d'évaluation des fonctions pourrait largement s'inscrire dans la première action. Quant à la deuxième, la SPV espère que le DEF va, cette fois-ci, consulter les associations professionnelles pour procéder à cette « adaptation » de la formation des généralistes.

Gregory Durand

¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2022-2027>, page 13

BRÈVES

Séances retraites 2023

Mercredi 11 janvier 2023, la SPV a tenu sa traditionnelle séance sur les retraites. La question du nouvel âge de la retraite AVS pour les femmes et celle du plan de prévoyance (provisoire) CPEV pour 2025 ont été abordées. Plus de 60 personnes ont suivi cette formation dans les locaux de la HEP. Comme d'habitude les collègues ont été satisfait-e-s et continuent de recommander cette séance à leur entourage.

GD





2500 SIGNATURES POUR UN BILAN

Mercredi 14 décembre, des représentant-e-s du collectif de la pétition «École numérique: stop à la fuite en avant!» ont remis à la présidente du Grand Conseil vaudois ladite pétition accompagnée de plus de 2500 signatures. Le collectif espère que la commission des pétitions et le parlement répondront favorablement à la demande d'un réel bilan du projet numérique vaudois avant l'octroi de 48 millions supplémentaires pour le déploiement de celui-ci.

Le 6 octobre 2022, un collectif composé de médecins, d'anthropologues, de logopédistes, de psychométriciennes ainsi que d'enseignant-e-s avait lancé une pétition demandant un bilan sérieux sur le déploiement du numérique dans l'école vaudoise. Le collectif demandait notamment de prendre du temps afin d'analyser le projet, du point de vue pédagogique, mais également du point de vue sanitaire ou en termes de durabilité, avant de le déployer pour l'ensemble des élèves du canton de Vaud.

À ce jour, plusieurs rapports ont été établis sur le projet, mais aucun sur sa finalité. Que se passe-t-il pour les élèves? Est-ce que ce projet amène une plus-value pédagogique? Est-ce que les élèves apprennent mieux avec un outil informatique? Pour rappel, une recherche internationale révèle que: «En outre, selon les résultats de l'enquête PISA, les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les TIC dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. Autre constat – peut-être le plus décevant de ce rapport –, les nouvelles technologies ne sont pas d'un

grand secours pour combler les écarts de compétences entre élèves favorisés et défavorisés.»¹ On peut donc raisonnablement se poser la question de la plus-value pédagogique pour les élèves si cela ne change rien et si de surcroît cela n'aide pas à réduire l'écart entre les élèves?

Par ailleurs, dans le contexte actuel de l'école vaudoise, injecter des millions (avec des tablettes ou une 34^e période pour le secondaire I) pour ce projet interpelle. En effet, afin de tendre vers une école à visée inclusive, des moyens notamment humains et financiers doivent être consentis. Or, à ce jour, ces derniers manquent pour répondre aux besoins du terrain. Dès lors, une pesée des intérêts – tant par le Conseil d'État que par le Grand Conseil vaudois – devra être menée avec les résultats de l'analyse indépendante revendiquée par la pétition.

Ainsi, pendant les 6 semaines de récolte, la pétition a rencontré un véritable succès avec plus de 2500 signatures. En outre, plusieurs professions hors du champ scolaire figurent parmi les signataires: des pédiatres, des médecins psychiatres, des psychologues, des infirmier-ère-s, des informaticien-ne-s, des spécialistes en

environnement, des ingénieur-e-s, des juristes...

Le collectif attend donc avec impatience le traitement de cette pétition par la commission référente et le débat qui suivra au Grand Conseil. Il ne doute pas que le parlement saura saisir l'opportunité d'évaluer le projet numérique avant d'injecter des dizaines de millions.

À l'heure d'écrire ces lignes, il est prévu que le collectif présente les lignes directrices de la pétition le 26 janvier 2023 à la commission de pétitions du Grand Conseil. Par ailleurs, il est fort probable que la commission thématique de la formation ait également rendu son rapport suite à son examen relatif aux décrets financiers demandés pour le numérique à l'école. Le traitement de ce dossier en plénum au Grand Conseil reste encore inconnu. La SPV tiendra au courant ses membres sur son site (www.spv-ud.ch) et dans un prochain numéro.

GD, SPV, SSP, SUD, 17 janvier 2023

¹ <https://www.oecd.org/fr/education/scolaire/Connectes-pour-apprendre-les-eleves-et-les-nouvelles-technologies-principaux-resultats.pdf>

UNE NOUVELLE FORMATION POUR ENSEIGNER AU SEC1

Le 1^{er} décembre 2022, le Conseil d'État et la HEP ont communiqué la mise en place d'un nouveau programme qui permettra de suivre une formation Bachelor dans quatre disciplines d'enseignement, puis de suivre le Master pour l'enseignement au secondaire I.

La Société pédagogique vaudoise est interpellée par cette décision, tant sur le fond que sur la forme, et a donc écrit au chef du Département.

Sur la forme, la SPV a été surprise qu'un tel programme de formation d'enseignant-e-s n'ait pas été présenté et discuté officiellement entre les services du DEF, la HEP et les syndicats représentant les enseignant-e-s. En 2019, la SPV était présente dans un groupe de travail afin de réfléchir à la formation des enseignant-e-s du secondaire I. En accord avec le constat établi, la SPV était critique concernant le projet de créer une énième formation. Elle a défendu le principe du développement de diplômes additionnels pour les enseignant-e-s déjà en place. Dans tous les cas, une réunion aurait permis d'exposer la position de la SPV et ses questions aux services. Elle s'est vue dès lors contrainte d'écrire au Département pour poser ses questions. En effet, il demeure certaines craintes et interrogations qui sont sans réponse à ce jour. Notamment:

- La crainte de l'émergence d'une catégorisation des enseignant-e-s pour la VG (master 4 disciplines) et pour la VP (master 1 discipline);
- La mise en place de cette nouvelle formation pourrait n'avoir peu ou pas d'impact sur la problématique des enseignant-e-s

non formés à une discipline et qui l'enseignent tout de même (tant pour la VG que pour la VP);

- Comment le DEF juge-t-il la potentielle concurrence entre les trois cursus de formation – primaire et secondaire – en raison de l'intérêt évident que porteront les directions pour engager prioritairement des enseignant-e-s formés à 4 disciplines?
- Quelles sont les passerelles prévues entre les différentes formations initiales?;
- Le DEF peut-il confirmer le statut unique, soit un statut à 25 périodes avec une collocation en 11, puis un cliquet en 12 après 15 années, pour les enseignant-e-s secondaires issus des 2 filières proposées?

La SPV a donc sollicité une rencontre avec le DEF, la DGEO et la HEP au sujet de ces différentes questions essentielles. La SPV tiendra au courant ses membres dans un prochain numéro.

GD

BRÈVES

La SPV à votre écoute

Après cette longue période durant laquelle les réunions étaient difficiles à organiser en raison des protocoles à suivre, la SPV propose de prendre enfin le temps de se retrouver. En raison des multiples chantiers dans l'école vaudoise, notamment l'école à visée inclusive, le numérique à l'école, le fonctionnement de la DAL, le florilège de formations imposées, les nouveaux moyens d'enseignement, les questions statutaires et de retraite... elle considère qu'il est à nouveau temps d'écouter le terrain. La SPV suggère donc de vous rencontrer dans les établissements afin d'échanger et de vous écouter sur les thématiques d'actualité que vous souhaitez. Les rencontres peuvent être organisées sur mesure: le choix des thématiques, le nombre de participant-e-s, la durée de la rencontre...

Alors, il n'y a qu'une seule chose à faire!
Écrire à gregory.durand@spv-ud.ch pour préparer ce moment.

#enfinprendreletempsdeseretrouver

GD



RICHE ET PINGRE À LA FOIS

Dans le cadre de l'indexation des salaires 2023, le Conseil d'État baisse les salaires réels du personnel du public et du parapublic. En effet, suite à une rencontre début décembre entre le Conseil d'État et les délégations des syndicats de la fonction publique et des secteurs parapublics ces dernières ont appris que l'indexation ne serait que partielle. La lutte continuera donc en 2023...



En premier lieu, il est important de relever que les décisions communiquées en matière d'indexation l'ont été sans consultation préalable, en violation des dispositions de la LPers. Alors que l'indice des prix à la consommation d'octobre 2021 à octobre 2022 a augmenté de 3% (il s'agit de l'indice de référence fixé par la Loi sur le personnel de l'État), l'employeur public et subventionneur a décidé d'accorder un taux d'indexation de 1,4% pour tout le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné. Les salaires réels subissent dès lors une baisse de 1,6% par rapport à l'augmentation de l'IPC sur un an. Cette perte de salaire est encore plus importante si l'on prend en considération l'augmentation réelle du coût de la vie dans toutes ses composantes, soit les 5% d'indexation que nous revendiquons. De plus, le

taux d'indexation de 1,4% ne repose sur aucune base légale ou juridique (selon le décret du Conseil d'État sur la CPEV, l'indexation devrait être de 2,2%): il s'agit dès lors d'une décision politique.

Pour les classes salariales 1 à 10, soit 25'000 membres du personnel étatique, une prime unique pour l'année 2023 d'un montant mensuel en moyenne de moins de 40 francs pour une activité à 100% sera versée en janvier 2023. Elle sera bien évidemment octroyée au prorata du temps d'activité. Cette mesure prétend à une forme de justice sociale. Or si le Conseil d'État se préoccupait réellement des salaires les plus bas de la grille, il indexerait pleinement les salaires, ce qui est très loin d'être le cas avec cette prime unique qui ne permet que d'atteindre un taux de 2,2% et ceci pour une année seulement.

De cette mesure sont exclus plus de 13'000 travailleurs et travailleuses de l'État, soit 1/3 des effectifs, ainsi que la totalité des salarié·e·s des secteurs subventionnés santé et social, plus de 30'000 personnes, dont les salaires sont largement inférieurs à ceux de l'État. Soit au total plus de 43'000 personnes.

C'est pour cette raison que le mardi 13 décembre 2022 ont eu lieu des temps de pause, des débrayages, des arrêts de travail et une manifestation à Lausanne.

Or si le Conseil d'État se préoccupait réellement des salaires les plus bas de la grille, il indexerait pleinement les salaires, ce qui est très loin d'être le cas avec cette prime unique qui ne permet que d'atteindre un taux de 2,2% et ceci pour une année seulement.

Alors que le budget 2023 (et donc les montants alloués pour les salaires) a été adopté par le Grand Conseil, les syndicats de la fonction publique et du parapublic ont écrit au Conseil d'État pour demander l'ouverture de véritables négociations en vue d'une pleine indexation et ont annoncé une journée de mobilisation le lundi 23 janvier. La SPV tiendra au courant ses membres sur son site (www.spv-ud.ch) et dans un prochain numéro.

FSF, SUD, SSP, Gregory Durand, 10 janvier 2023

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact

info@spv-ud.ch
021 617 65 59

Rédacteur en chef

Gregory Durand

Ont participé au numéro

Gregory Durand, Yves Froidevaux, FSF, SSP, SUD.

Photographies Redd F & Markus Winkler sur Unsplash, Grève féministe, Etat de Vaud, GD, DR, SPV.

Maquette, mise en page

Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression PCL, Lausanne

Tirage 2600 exemplaires sur papier certifié FSC



AGENDA



MERCREDI 29 MARS 2023

AG AVEP1

MERCREDI 7 JUIN 2023

AG AVEP2

JEUDI 8 JUIN 2023

AD SPV

MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

Journée pédagogique ESV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2022, c'est neuf associations professionnelles :

- AVEP1** association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1
- AVEP2** association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire
- AVES** association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I
- ESV** enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud
- AVEPS** association vaudoise d'éducation physique scolaire
- AVEENAC** Association vaudoise des enseignant-e-s en éducation nutritionnelle et en activités créatrices
- AVESAC** association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil
- AAVI** association des assistant-e-s vaudois-es à l'intégration
- Rythmique-Vaud**

Plus d'informations sur :
spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA MINUTE SYNDICALE



2023 : UNE ANNÉE D'ENGAGEMENT

À n'en pas douter, 2023 est placée sous le signe de l'engagement pour la SPV. Outre la demande de revalorisation salariale des enseignant-e-s de l'école obligatoire déposée en fin d'année dernière, il conviendra d'obtenir des avancées significatives lors des négociations et discussions concernant le statut des assistant-e-s à l'intégration et des enseignant-e-s spécialisés des institutions parapubliques. Dans les prochaines semaines, la SPV devrait également participer aux négociations sur la refonte du dispositif étatique de prévention et de gestion des conflits et situations de mobbing.

La question de la santé des professionnel-le-s de l'école sera cette année encore l'une des principales préoccupations de notre syndicat. C'est dans ce cadre que la SPV lancera, avec une vingtaine d'autres associations d'enseignant-e-s de tous les continents, une large enquête sur la santé, au mois de mars. La prévention

du burn-out passe notamment par un meilleur soutien lors de la présence d'élèves «ingérables» dans la classe. Plus globalement, c'est la question des limites de l'école à visée inclusive qui doit être posée. C'est dans ce cadre que la SPV a lancé en janvier un questionnaire pour faire un bilan sur cette thématique cruciale. Les résultats de cette démarche permettront ainsi de relancer notre demande d'assises cantonales sur l'école à visée inclusive.

S'engager pour défendre et améliorer les conditions de travail des professionnel-le-s de l'école, s'engager pour défendre une école qui offre les meilleures chances de réussite à tous les élèves, ces combats au quotidien constituent l'ADN de la Société pédagogique vaudoise. En 2023, comme toujours, nous serons engagés à vos côtés !

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV

BRÈVES SYNDICALES

Nouveautés 2023 en matière de droit du travail

Salaires

Les salaires de l'État de Vaud et du secteur parapublic vaudois seront indexés de 1,4%. Pour le secteur public uniquement, une prime unique correspondant à 0,8% du salaire pour les classes 1 à 10 (y.c. niveaux salariaux 11A et 12B) sera versée fin janvier. Proportionnelle au taux d'activité, la prime sera au minimum de 300 francs et au maximum de 931 francs pour un emploi à 100%. Il faut toutefois rappeler que les syndicats, dont la SPV, ont prévu de poursuivre la mobilisation

pour obtenir une pleine indexation des salaires 2023!

Retraites

Les rentes AVS et AI vont augmenter de 30 et 60 francs par mois. Sur la plan cantonal, la CPEV supprime les délais pour demander le capital retraite et/ou l'avance de l'AVS dès le 1^{er} janvier 2023.

Congé adoption

L'introduction de l'allocation fédérale d'adoption de 2 semaines n'aura pas d'impact puisque les employé-e-s de l'État bénéficient déjà d'un tel congé. Ce dernier est de la même durée que le congé maternité.